

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2116

25 août 2012

### SOMMAIRE

Ajelpa Sàrl .....	101557	Guyana Holding S.à r.l. ....	101542
Amorim Investments V S.A. ....	101556	Halesia S.A. ....	101561
Arteva Europe S.à r.l. ....	101531	Hervain Investissements S.A. ....	101565
BMM Holding S.A. ....	101543	Interfirst .....	101548
Bouchard International S.à r.l. ....	101522	International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliaire .....	101545
Caesar Finance 1999 S.A. ....	101542	Issin Investments SA .....	101561
Campagna S.à r.l. ....	101524	Jack (Cologne 20) S. à r.l. ....	101549
Canam Group INC., Luxembourg Branch .....	101522	Jack (Cologne 20) S. à r.l. ....	101548
Carlens Heaters S.à r.l. ....	101524	Jack (Cologne 21) S. à r.l. ....	101547
Centre Logistique de Bettembourg ....	101524	Jack (Cologne 21) S. à r.l. ....	101547
CLdN Finance S.A. ....	101531	Jack (Pencoed) S.à r.l. ....	101548
CLdN Fin S.A. ....	101557	Jack (Pencoed) S.à r.l. ....	101549
CLdN Vrac S.A. ....	101531	Koch Chemical Technology International S.à r.l. ....	101553
Columbus Holding Lux S.à r.l. ....	101528	KV Associates S.A. ....	101554
Danube JointCo S.à r.l. ....	101528	Lands Improvement Holdings Luxem- bourg S.à r.l. ....	101554
Darmon S.A. ....	101555	LGF Racing .....	101553
DIF Participations 1 Luxembourg S.à r.l. .....	101533	Marley Tile S.A. ....	101550
Eltec S.à r.l. ....	101549	Matthews Asia Funds .....	101551
EPF Arena S.à r.l. ....	101560	Maxam Luxembourg S.A. ....	101568
EPF Fronhofer Galeria S.à r.l. ....	101532	MCD Technologies S.à r.l. ....	101562
EPF Garden Towers S.à r.l. ....	101532	Ocean Properties S.A. ....	101551
EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l. ....	101547	PFM Lux s.à r.l. ....	101550
European Financing Partners S.A. ....	101557	Pradera Central Holdco S.à r.l. ....	101550
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA So- ciété à responsabilité limitée .....	101543	Pradera Central RP Ostrava S.à r.l. ....	101550
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A. ....	101544	Seven Dials S. à r.l. ....	101554
Finstone Realty S.A. ....	101544	SMIS International SA .....	101555
Flitptrel Lux S.à r.l. ....	101544	Sofia Holding S.A. ....	101555
Forum Film Corp. S.A. ....	101545	SO.GE.PART International S.A. ....	101555
Friture S.A. ....	101543	SVB Finance S.A. ....	101544
Global Sea Trade (Luxembourg) S. à r.l. .....	101533	TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l. .....	101557
GS Property (Luxembourg) S.à r.l. ....	101561	Zephyrus Fund S.C.A. SICAV-SIF .....	101556

**Canam Group INC., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 151.424.

—  
EXTRAIT

- Monsieur Robert PARIZEAU a démissionné de son poste d'administrateur de la société, Canam Group Inc., en date du 27 avril 2011;

- Monsieur Sean FINN, né le 3 août 1958 à Verdun (France), résidant professionnellement au 240 Place Cartier, J4R 2V8 Saint-Lambert, Canada, a été nommé administrateur de la société, Canam Group Inc., avec effet au 28 avril 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CANAM GROUP INC., LUXEMBOURG BRANCH,*

Référence de publication: 2012092366/15.

(120128792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Bouchard International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 80.249.

—  
In the year two thousand twelve, on the twelfth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company named Bouchard International S.à r.l. with registered office in Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 80.249 (the Company).

The aforesaid company was incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on December 20, 2000 published in the Mémorial C number 692 on August 29, 2001.

The meeting is presided by Carin Gebenius, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. The sole shareholder, holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Carin Gebenius, private employee with professional address 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg in Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up a voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
3. Such other actions necessary in conjunction with the foregoing;

The General Meeting of the sole shareholder, having approved the statements of the Chairman, and considering themselves as duly constituted, have deliberated and decided unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides the dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

*Second resolution*

The General Meeting decides to appoint as liquidator the Company FAIRLAND PROPERTY LIMITED, incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14<sup>th</sup> day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mil douze, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée Bouchard International S.à r.l. ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.249 (la Société).

Ladite société a été constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 692 du 29 août 2001.

L'assemblée est présidée par Carin Gebenius, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique de la Société, détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Carin Gebenius employée privée, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, signée par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Toutes autres actions nécessaires en liaison avec ce qui précède L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur la société FAIRLAND PROPERTY LIMITED, constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques le 14 octobre 2002, numéro IBC 517295, ayant son adresse à P.O Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. GEBENIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33777. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092324/93.

(120129572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Campagna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 67.026.

*Indication de cession de parts sociales sous seing privé du 27 juin 2012*

Monsieur Sinan DZURLIC déclare céder dans le respect des statuts de la société "CAMPAGNA" Sàrl, 49 parts qu'il détient au profit de Monsieur Murat ÖKSÜZ, pour la valeur nominale de 124 euros (cent vingt-quatre euros) chacune.

Enregistré à Esch/Alzette actes Civils, le 23 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9757. Reçu douze euros 12,00.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2012.

FIDUCIAIRE CGS

4, rue du Fossé

L-4120 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2012092365/16.

(120129313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Centre Logistique de Bettembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Schéleck II», Containers Terminal.

R.C.S. Luxembourg B 17.642.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue les 9 et 11 mai 2012*

"L'Assemblée appelle, à l'unanimité, aux fonctions d'administrateurs Messieurs:

- Alex KREMER, avec adresse 10, rue Bouvart à L-7519 Mersch
- Marc WENGLER, avec adresse 4, rue A. Millesch, L-6919 Roodt-sur-Syre
- François JAEGER, avec adresse 10, rue Fresez, L-1542 Luxembourg
- Fraenz BENOY, avec adresse 15, rue Dr. Julien Berger à L-5670 Altwies

Dans le but d'aligner la durée des mandats des administrateurs, l'Assemblée constate l'expiration du mandat des administrateurs à l'exception de celui de M. BENOY auquel elle met fin pour désigner à nouveau les administrateurs tous pour une période identique de 6 ans."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Les déclarants*

Référence de publication: 2012092376/19.

(120129592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Carlens Heaters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 170.303.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le treizième jour de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Claude CARLENS, indépendant, né le 9 avril 1963 à Bihain (Belgique), demeurant à B-6960 Manhay, 5, rue de la Jonction;

2. ZELITEC GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.390,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Jean-François ZUNE, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet la recherche et le développement, la fabrication, la commercialisation, l'importation, l'exportation de dispositifs de préchauffage pour moteurs thermiques ainsi que les accessoires et matériels généralement quelconques pour véhicules automobiles, véhicules lourds, groupes électrogènes, applications marines, applications sanitaires et toutes autres applications industrielles, «Original Equipment Manufacturer (OEM)».

En outre, elle a comme objet l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La Société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires. Elle peut prendre des participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

La Société peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut, même par émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «CARLENS HEATERS S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi à Troisvierges.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, conformément aux dispositions suivantes:

- Pour toutes opérations dont le montant est inférieur à EUR 10.000,-(dix mille euros), par la seule signature du gérant technique;

- Pour toutes opérations dont le montant est supérieur ou égal à EUR 10.000,- (dix mille euros), par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

*Souscription et Libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les mille (1.000) parts sociales comme suit:

- Monsieur Jean-Claude CARLENS, pré-qualifié, cinq cents parts . . . . .	500 parts
- ZELITEC GROUP S.à r.l., pré-qualifiée, cinq cents parts . . . . .	500 parts
TOTAL: mille parts sociales . . . . .	1.000 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux euros (EUR 32.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jean-Claude CARLENS, indépendant, né le 9 avril 1963 à Bihain (Belgique), demeurant à B-6960 Manhay, 5, rue de la Jonction.
- 3.- Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jean-François ZUNE, gérant de sociétés, né le 8 avril 1972 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.
- 4.- La Société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant technique de la Société pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est inférieur ou égal à la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-);
- Pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est supérieur à la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-), la Société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif de la Société.
- 5.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Carlens, J.-F. Zune, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8557. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au mémorial C

Diekirch, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092370/181.

(120128742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Columbus Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 440.148,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.102.

—  
*Extract of the resolutions of the Shareholder's meeting dated 13<sup>th</sup> October 2011*

- The general meeting decides to appoint as additional Manager with immediate effect, for an unlimited period:

Mr. Jean-Robert Bartolini, born on November 10<sup>th</sup>, 1962 in Differdange (Luxembourg), having his professional address at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 13 Octobre 2011*

- L'assemblée décide de nommer comme gérant supplémentaire, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

Mr. Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Référence de publication: 2012092399/17.

(120128748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Danube JointCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 415.905,28.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.926.

—  
In the year two thousand and twelve, on the ninth day of July

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

2008 MERRILL LYNCH MERCHANT BANKING FUND, L.P., a limited partnership validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87, Mary Street, KY – 1 9002 George Town, the Cayman Islands, registered with the Registrar of Cayman under number WK-24326, holding three thousand three hundred and sixty-six (3,366) shares out of the forty-one million five hundred ninety thousand five hundred and twenty-eight (41,590,528) shares issued by the Company; and

ML CAYMAN POSITIONS LTD, a limited company validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87, Mary Street, KY – 1 9002 George Town, the Cayman Islands, registered with the Registrar of Cayman under number 138185, holding forty-one million five hundred eighty-seven thousand one hundred and sixty-two (41,587,162) shares out of the forty-one million five hundred ninety thousand five hundred and twenty-eight (41,590,528) shares issued by the Company;

together the "Shareholders";

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given by the Shareholders on July 6, 2012.

Said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, have requested the notary to state as follows:

I. That the appearing parties, aforementioned, are currently the shareholders of the société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing in Luxembourg under the name of DANUBE JOINTCO S.À R.L., having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 139.926 (the "Company") and incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 4, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1839 dated July 25, 2008 and which articles of association have been amended for the last time on September 16, 2008, by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2557 dated October 20, 2008 (the "Articles").

II. That the Company's share capital amounts to four hundred fifteen thousand nine hundred five Euros and twenty-eight Cents (EUR 415,905.28) represented by forty-one million five hundred ninety thousand five hundred and twenty-eight (41,590,528) shares of one Cents (EUR 0.01) each.



III. That the Shareholders declare that they have full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agree to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the Company's financial year to have it begins on July 12<sup>th</sup> of each year and closes on July 11<sup>th</sup> of the following year.

2. Subsequent amendment of Article 16 and Article 17 of the Articles to give them the following content:

**Art. 16.** The Company's financial year begins on July 12<sup>th</sup> of each year and closes on July 11<sup>th</sup> of the following year. The financial year that began on January 1<sup>st</sup>, 2012 shall end on July 11<sup>th</sup>, 2012.

**Art. 17.** Each year, as of the 11<sup>th</sup> of July, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

3. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Shareholders take the following resolution:

*Sole resolution*

The Shareholders resolve to change of the Company's financial year to have it begins on July 12<sup>th</sup> of each year and closes on July 11<sup>th</sup> of the following year.

Further, the Shareholders resolve to restate Article 16 and Article 17 of the Articles that shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16.** The Company's financial year begins on July 12<sup>th</sup> of each year and closes on July 11<sup>th</sup> of the following year. The financial year that began on January 1<sup>st</sup>, 2012 shall end on July 11<sup>th</sup>, 2012.

**Art. 17.** Each year, as of the 11<sup>th</sup> of July, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.”

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400).-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze le neuvième jour de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

2008 MERRILL LYNCH MERCHANT BANKING FUND, L.P., une société valablement constituée et existant conformément aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 87, Mary Street, KY – 1 9002 George Town, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Cayman sous le numéro WK24326, détenant trois mille trois cent soixante-six (3.366) parts sociales des quarante-et-un millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt-huit (41.590.528) parts sociales émises par la Société; et

ML CAYMAN POSITIONS LTD, une société valablement constituée et existant conformément aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 87, Mary Street, KY – 1 9002 George Town, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Cayman sous le numéro 138185, détenant quarante-et-un millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-deux (41.587.162) parts sociales des quarante-et-un millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt-huit (41.590.528) parts sociales émises par la Société;

ensemble les «Associés»,

ici représentés par M. Régis Galiotto, clerc de notaire résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données par les Associés le 6 juillet 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées

Lesquels comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les comparants, susmentionnés, sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de DANUBE JOINTCO S.A R.L., ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.926 (la «Société») et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1839 du 25 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2008, par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2557 du 20 octobre 2008 (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société s'élève à quatre cent quinze mille neuf cent cinq Euros et vingt-huit centimes (EUR 415.905,28) représenté par quarante-et-un millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt-huit (41.590.528) parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

III. Que les Associés déclarent avoir eu connaissance complète de l'ordre du jour avant la présente assemblée et acceptent de renoncer aux formalités de notification et peuvent délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 12 juillet de chaque année et se termine le 11 juillet de l'année suivante.

2. Modification subséquente de l'article 16 et article 17 des Statuts pour leurs donner la teneur suivante:

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 12 juillet de chaque année et se termine le 11 juillet de l'année suivante. L'exercice social débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se terminera le 11 juillet 2012.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 11 juillet, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de résultats qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

3. Divers.

V. Que, sur base de l'ordre du jour, les Associés prennent la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Les Associés décident de changer l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 12 juillet de chaque année et se termine le 11 juillet de l'année suivante.

Les Associés décident par ailleurs de modifier l'article 16 et article 17 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 12 juillet de chaque année et se termine le 11 juillet de l'année suivante. L'exercice social débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se terminera le 11 juillet 2012.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 11 juillet, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de résultats qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34044. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092413/145.

(120128864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**CLdN Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 156.209.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale particulière du 24 juillet 2012*

En date du 24 juillet 2012, Madame Marie-Reine Bernard a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes. L'Assemblée Générale a accepté cette démission.

L'Assemblée décide de nommer le réviseur d'entreprises agréé BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, pour le contrôle légal des comptes.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jozef Adriaens / Michel Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012092393/17.

(120128783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**CLdN Vrac S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 161.486.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2012*

Messieurs Christian Cigrang, Michel Cigrang, Freddy Bracke, Michel Jadot, Paul Traen, Alexis Vermast, August Verdonck, Frank van Bellingen et Marc Bruyns sont renommés administrateur.

BDO Audit S.A. est renommé Réviseur d'entreprises agréé.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012092394/15.

(120129404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Arteva Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 316.584.950,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.094.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

II/ Le siège social de KoSa Foreign Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100563, associé unique de la Société, a été transféré du 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2012092312/22.

(120129276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**EPF Garden Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.538.

---

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants suivant a changé:

Monsieur Richard Crombie

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Monsieur Karl McCathern

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2012092467/23.

(120129489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.705.

---

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants suivant a changé:

Monsieur Richard Crombie

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Monsieur Karl McCathern

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2012092466/23.

(120129490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Global Sea Trade (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 137.899.

—  
*Extrait du procès verbal d'une réunion du Conseil de Gérance tenue le 25 juin 2012*

Il résulte d'une décision prise par le Conseil de Gérance que, avec effet au 7 juillet 2012, la Société a transféré son siège du 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Il est à noter que l'adresse professionnelle des Gérants Clifford Langford et Renaud Labye se trouve à présent au 2a rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 24 juillet 2012.

*Pour Global Sea Trade (Luxembourg) S.à r.l.*

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012092533/18.

(120129229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**DIF Participations 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.316.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of July.

Before us, the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.872 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Frederik Kuiper, Legal Manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "DIF Participations 1 Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board.

Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, within 6 (six) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their



number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) December 2012.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

### *Subscription and Payment*

DIF Management Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by way of contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Resolutions of the sole shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following legal entity is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 156.872 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

2. The registered office of the Company is located at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B156.872 (l'Associé Unique);

ici représentée par Frederik Kuiper, legal manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing-privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "DIF Participations 1 Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

##### **Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant et de l'associé envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

#### **Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200.-

*Souscription et Libération*

DIF Management Luxembourg S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 156.872 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

2. Le siège social de la Société est situé au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KUIPER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34060. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092432/494.

(120129128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

*Extrait du procès verbal d'une réunion du Conseil de Gérance tenue le 9 juillet 2012*

Il résulte d'une décision prise par le Conseil de Gérance que, avec effet au 7 juillet 2012, la Société a transféré son siège du 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Il est à noter que l'adresse professionnelle du Gérant Clifford Langford se trouve à présent au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 24 juillet 2012.

*Pour Guyana Holding S.a.r.l*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012092536/18.

(120129076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Caesar Finance 1999 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.170.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2012*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 40,

Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Ernst & Young S.A., ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012092345/18.

(120129303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**BMM Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 152.730.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société en date du 22 juin 2012*

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de la société SV SERVICES Sàrl de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
2. de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société ACCOUNTIS S.A, ayant son siège social au 4, Rue Jean-Pierre Probst à L-2352 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B146381. Sa mission commencera par la revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Clemency, le 24 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012092335/18.

(120129125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Friture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6850 Manternach, 11, Am Burfeld.

R.C.S. Luxembourg B 105.589.

*Sitzungsprotokoll der Verwaltungsratssitzung vom 23. Juli 2012*

*Erster Beschluss*

Die Verwaltungsratsmitglieder nehmen zur Kenntnis, dass sich die Privatadresse des Verwaltungsratsmitgliedes Frau BAROVIC Mirjana wie folgt geändert hat: L-6632 Wasserbillig, 4b, rue des Jardins

*Zweiter und letzter Beschluss*

Die Verwaltungsratsmitglieder nehmen zur Kenntnis, dass sich die Privatadresse des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn BAHTIJARI Ljatif wie folgt geändert hat: L-6632 Wasserbillig, 4b, rue des Jardins

BAHTIJARI Ljatif

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012092519/16.

(120128996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.848.

En date du 24 juillet 2012, il été opéré le transfert de parts sociales suivant:

L'associé Ismaël Dian, qui détient 37 parts sociales sur un total de 124 de la société Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée a cédé les 37 parts sociales sur un total de 124 qu'il détient à Monsieur Patrick Sganzerla, demeurant professionnellement au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

De telle sorte qu'Ismaël Dian ne détient désormais plus aucune part sociale de Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée et que Patrick Sganzerla détient désormais 122 parts sociales sur un total de 124 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère  
Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée  
*Expert-Comptable*  
Dûment représentée par Patrick Sganzerla / Ismaël Dian  
*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2012092505/20.

(120129208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. SVB Finance S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 156.777.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juin 2012*

Deloitte Audit S.à.r.l., avec siège social à 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg est nommé Réviseur externe pour l'année 2012 allant du 31 décembre 2011.

Monsieur Monsieur Paolo Perin est renommé administrateur pour une nouvelle période d'un an.  
Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2013.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.  
Paolo Perin

Référence de publication: 2012092506/18.

(120128726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Finstone Realty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 112.461.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2012*

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012092511/20.

(120129348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Flitptrel Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 165.844.

L'actionnaire unique de FLITPTREL LUX S.à r.l. (la "Société") a décidé en date du 5 juin 2012 de renouveler le mandat de Ernst & Young, S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en qualité de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la



prochaine assemblée générale ordinaire ou résolution de l'actionnaire unique qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

*Pour FLITPTREL LUX S.à r.l.*  
Société à responsabilité limitée  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
Société anonyme

Référence de publication: 2012092514/16.

(120128837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Forum Film Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.606.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire au mois de juin 2012 que les Administrateurs ont décidé de fixer le siège social de la société au no. 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Pour avis et extrait conforme  
*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2012092517/15.

(120129565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.467.

—  
L'an deux mille douze.

Le douze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 15467, constituée par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 novembre 1977, acte publié au Mémorial C n° 5 de 1978, et dont les statuts ont été modifiées pour la dernière fois par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 janvier 2011, acte publié au Mémorial C no 1114 du 25 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital de la société à concurrence de USD 399.202,72 pour le porter de son montant de USD 2.200.815,- à USD 2.600.017,72 par l'émission de 1.497 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation des actionnaires minoritaires, Monsieur Joseph EISENBERG résidant au GU25 4SU Virginia Water, Surrey (Grande-Bretagne), 14, Gillespie House, Virginia Park et Madame Neomi PICARD-OPPENHEIMER résidant au CH-8045 Zürich (Suisse), 11, Eibenstrasse, à leur droit préférentiel de souscription.

3. Souscription des 1.497 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par Monsieur Fritz OPPENHEIMER, demeurant à CH-8053 Zürich (Suisse), 35, Wiesliacher, et libération intégrale desdites actions par apport en espèces de

USD 399.975,-; USD 399.202.72 représentant le montant à concurrence duquel le capital sera augmenté et USD 772,28 étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux millions six cent mille dix-sept US Dollars et soixante-douze Cents (USD 2.600.017,72), représenté par neuf mille sept cent cinquante (9.750) actions sans désignation de valeur nominale."

5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent deux US Dollars et soixante-douze Cents (USD 399.202,72) de manière à porter le capital social de son montant actuel de deux millions deux cent mille huit cent quinze US Dollars (USD 2.200.815,-) à deux millions six cent mille dix-sept US Dollars et soixante-douze Cents (USD 2.600.017,72), par l'émission de mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1.497) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Les actionnaires minoritaire, Monsieur Joseph EISENBERG résidant au GU25 4SU Virginia Water, Surrey (Grande-Bretagne), 14, Gillespie House, Virginia Park et Madame Neomi PICARD-OPPENHEIMER résidant au CH-8045 Zürich (Suisse), 11, Eibenstrasse, ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'actionnaire majoritaire, Monsieur Fritz OPPENHEIMER, demeurant à CH-8053 Zürich (Suisse), 35, Wiesliacher, déclare souscrire toutes les mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1.497) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante quinze US Dollars (USD 399.975); trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent deux US Dollars et soixante douze Cents (USD 399.202,72) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et sept cent soixante-douze US DOLLARS et vingt-huit Cents (USD 772,28) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Les trois actionnaires sont représentés par Monsieur Max MAYER, prénommé, en vertu de trois pouvoirs sous seing privé.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Le versement en numéraire d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante quinze US Dollars (USD 399.975) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société "INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial".

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié comme suit:

" **Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à deux millions six cent mille dix-sept US Dollars et soixante-douze Cents (USD 2.600.017,72), représenté par neuf mille sept cent cinquante (9.750) actions sans désignation de valeur nominale."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la société en raison du présent acte sont évalués à 1.900,- EUR.

L'augmentation de capital a été évalué pour des besoin de l'enregistrement à 317.922,- EUR

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jeff FELLER, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2012. Relation GRE/2012/2143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012092619/93.

(120129275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Jack (Cologne 21) S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 999.025,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.139.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2012.*

L'associé unique de Jack (Cologne 21) S.à r.l. a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Madame Joanne Fitzgerald en tant que gérante de la Société et ce avec effet immédiat.
- De nommer Madame Samantha Pepper, née le 28 Décembre 1984 à Stevenage, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérante de la Société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2012092627/16.

(120129050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Jack (Cologne 21) S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 999.025,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.139.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2012.*

L'associé unique de Jack (Cologne 21) S.à r.l. a décidé comme suit:

De réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2012092629/15.

(120129451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.127.

—  
Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants suivant a changé:

Monsieur Richard Crombie

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Monsieur Karl McCathern

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2012092468/23.

(120129488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.560,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2012.*

L'associé unique de Jack (Pencoed) S.à r.l. a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Madame Joanne Fitzgerald en tant que gérante de la Société et ce avec effet immédiat.
- De nommer Madame Samantha Pepper, née le 28 Décembre 1984 à Stevenage, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérante de la Société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2012092630/16.

(120129065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Jack (Cologne 20) S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.949.025,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.140.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2012.*

L'associé unique de Jack (Cologne 20) S.à r.l. a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Madame Joanne Fitzgerald en tant que gérante de la Société et ce avec effet immédiat.
- De nommer Madame Samantha Pepper, née le 28 Décembre 1984 à Stevenage, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérante de la Société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2012092626/16.

(120129445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Interfirst, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.151.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 20 juillet 2012*

L'actionnaire unique de la Société;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 20 juillet 2012;
- constate qu'il n'y a plus de sommes ou valeurs à distribuer aux créanciers ou actionnaires du dernier compartiment restant;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Interfirst (en liquidation volontaire)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012092601/22.

(120129195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.560,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2012.*

L'associé unique de Jack (Pencoed) S.à r.l. a décidé comme suit:

- De réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2012092632/15.

(120129507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Jack (Cologne 20) S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.949.025,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.140.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2012.*

L'associé unique de Jack (Cologne 20) S.à r.l. a décidé comme suit:

- De réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2012092625/15.

(120129024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Eltec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8232 Mamer, 64, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 71.903.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2012*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur François VAN DEN HOEK, maître électricien, né à Differdange le 3 décembre 1964, demeurant à L-1218 LUXEMBOURG, 47, rue Baudouin et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2012.

Et décide de nommer en tant que nouveau gérant Monsieur Robert OLINGER, MBA, né à Luxembourg le 25.11.1970, demeurant à L-5775 WEILER-LA-TOUR, 7, rue des Primevères

Mamer, le 12.07.2012.

Référence de publication: 2012092462/14.

(120129584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**PFM Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.  
R.C.S. Luxembourg B 150.980.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
LUXEMBOURG, le 27 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012096126/10.

(120132125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Pradera Central RP Ostrava S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 139.036.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2012.

*Pour: Pradera Central RP Ostrava S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012096117/15.

(120132416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Pradera Central Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 118.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 111.721.

Les comptes annuels au 31.12.2011 rectifiant le dépôt du 30.07.2012 sous la référence no L120132415 ont été déposés  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2012.

*Pour: PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012096115/16.

(120132909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**Marley Tile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 112.377.

---

**RECTIFICATIF**Ce dépôt rectificatif remplace la version déposée le 1<sup>er</sup> septembre 2011 sous le numéro L-110141971.04*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011*

(...)

"Suite à une erreur matérielle lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011, l'assemblée décide de renouveler  
le mandat d'administrateur de Monsieur Dirk Jacobs, qui venait à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du

5 mai 2011. L'assemblée décide de renouveler son mandat avec effet au 5 mai 2011 pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

L'assemblée ratifie par ailleurs ses engagements pris par Monsieur Dirk Jacobs depuis le 5 mai 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix."

(...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

*Pour le Conseil d'Administration*

Karin DUBOIS

*Mandataire*

Référence de publication: 2012092714/23.

(120129509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Matthews Asia Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.275.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juillet 2012*

L'Assemblée générale ordinaire a décidé:

- De réélire Monsieur William J. Hackett, Monsieur John P. McGowan, Monsieur Timothy B. Parker et Monsieur Richard Goddard en tant que Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 mars 2013;

- De renouveler le mandat de Deloitte S.A. en tant que Réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire de MATTHEWS ASIA FUNDS*

Référence de publication: 2012092716/18.

(120129312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Ocean Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.904.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Branche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de "OCEAN PROPERTIES S.A.", une société anonyme avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 752 du 17 juillet 2003 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93904.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié, en date du 13 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1361 du 1<sup>er</sup> juin 2012.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente désigne comme secrétaire, Madame Tina JADIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la nationalité de la société et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la France.

2. Attribution de pouvoirs afin d'opérer la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et décharge au commissaire aux comptes.

4. Acceptation des démissions des administrateurs, avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et décharge aux administrateurs.

5. Soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités françaises ou toute autre instance compétente.

6. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg en France et décide que la société adoptera la nationalité française, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive n° 69/335 CEE du 17 juillet 1969.

Ce transfert ne prendra effet au Luxembourg qu'à partir de la tenue en France d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société constatant et confirmant:

(i) le transfert du siège social et du siège réel de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la France et l'établissement en France de ceux-ci et

(ii) que la société est soumise au droit français et à la personnalité juridique d'une société française sous forme juridique d'une société par actions simplifiée. La société ne perdra sa nationalité luxembourgeoise qu'à partir de la date où elle aura acquis la nationalité française.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que le nouveau siège social de la société en France sera fixé à l'adresse suivante: 12, rue Saint Honorat, F-06160 Antibes Juan-les-Pins.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques au notaire instrumentaire à l'effet de faire procéder à la radiation de l'inscription de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'effectuer toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations relatives à la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l., L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'accorder pleine et entière décharge au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'exécution de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de l'administrateur en fonction et lui accorde bonne et valable quittance et décharge, à savoir:

- Monsieur Timur SARDAROV, né le 7 août 1982 à Maxaykajia (Russie), demeurant professionnellement au 97-99 Park Street, Flat 5, W1Y 7HA Londres (Royaume-Uni).

#### *Cinquième résolution*

Les décisions prises ci-dessus sont soumises à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités françaises ou toute autre instance compétente.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Talmas, T. Jadin, S. Schweizer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9922. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092812/90.

(120129597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Koch Chemical Technology International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.201.000,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 93.554.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 juillet 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 11 juillet 2012, de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Michael McGuire, né le 15 octobre 1956 à Uxbridge, Canada, ayant son adresse professionnelle à King Street, Fenton, Stoke-on-Trent, Staffordshire ST4 2LT, Royaume-Uni.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 11 juillet 2012 et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur David Britton, né le 24 août 1956 à Bushey, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à King Street, Fenton, Stoke-on-Trent, Staffordshire ST4 2LT, Royaume-Uni.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, avec adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur David Britton, prénommé,

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvador de Jujuy, Argentine, avec adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012092663/31.

(120129272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**LGF Racing, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 140.719.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2012*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Bahadourian de son poste d'administrateur et administrateur-délégué ainsi que la démission de Monsieur Gabriel Léo Bahadourian de son poste d'administrateur.

Sont nommés:

*Administrateur de catégorie A:*

Monsieur Denis Dumont, né le 19 juillet 1958, demeurant à 222bis, route de Lausanne, CH-1292 Chambesey

Madame Françoise Bérodiér, née le 5 février 1962 à Tournus, demeurant au 77, rue Massena à F-69006 Lyon

*Administrateurs de catégorie B*

Me Antoine Meynial, né le 6 février 1966 à F-Paris, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Me Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à B-Messancy demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Le mandat de tous les Administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2018.

L'assemblée note le changement d'adresse du commissaire aux comptes CHESTER & JONES Sarl au 165A route de Longwy, L-4751 Pétange. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012092688/23.

(120129332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Lands Improvement Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.061.

—  
*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 29 juin 2012.*

L'associé unique de Lands Improvement Holdings Luxembourg S.à r.l. a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Madame Joanne Fitzgerald en tant que gérante de la Société et ce avec effet immédiat.
- De nommer Madame Samantha Pepper, née le 28 Décembre 1984 à Stevenage, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérante de la Société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2012092668/16.

(120129133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**KV Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.559.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2012 a accepté la démission de l'administrateur M. Joseph Collaro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2012.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2012092665/12.

(120129359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Seven Dials S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.218.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

SEVEN DIALS S.a.r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A. / Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant B / Gérant A*

Référence de publication: 2012096243/14.

(120132150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

---

**SMIS International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.  
R.C.S. Luxembourg B 85.120.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SMIS INTERNATIONAL SA EN LIQUIDATION*

Raymond Goebel  
Le Liquidateur

Référence de publication: 2012096255/12.

(120132423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**SO.GE.PART International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 84.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096256/9.

(120133191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Sofia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096258/10.

(120132375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Darmon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 50.358.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juillet 2012*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, la démission de trois administrateurs avec effet au 29 juin 2012 à savoir:

- Monsieur John KLEYNHANS, administrateur, domicilié professionnellement au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg

- Madame Laure PAKLOS, administrateur, domicilié professionnellement au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg

- Monsieur Milou SCHOLTE, administrateur, domicilié professionnellement au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Franciscus H.R. SONNENSCHNEIDER, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'Assemblée Générale accepte le non-renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société IB MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social sis au Charles Martel à L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.699.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société anonyme ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012092422/35.

(120129356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Amorim Investments V S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.698.

*Extrait des décisions prises lors de rassemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration du 23 mai 2012*

1. Mme Marta Claudia RAMOS AMORIM BARROCA DE OLIVEIRA a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

2. M. Francisco Augusto VAHIA DE CASTRO TEIXEIRA RÊGO, administrateur de sociétés, né le 9 juillet 1972 à Porto (Portugal), domicilié à Avenida da Boavista, 5389-H10, 4100-142, Porto (Portugal), a été nommé administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 24.07.2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Amorim Investments V S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2012092269/20.

(120129609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Zephyrus Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.536.

*Décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 juillet 2012.*

*Résolutions:*

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

*Réviseur d'entreprise:*

PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2012092231/19.

(120129059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 143.141.

Par résolutions signées en date du 23 juillet 2012, le conseil de gérance a transféré le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2012092145/15.

(120129182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**CLdN Fin S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 161.485.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2012*

Messieurs Christian Cigrang, Pierre Cigrang, Freddy Bracke, Michel Jadot et Jozef Adriaens sont renommés administrateur.

Mme Marie-Reine Bernard est renommés Commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012092392/15.

(120129337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**European Financing Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 101.070.

Le Conseil d'Administration prend acte de la nomination, le 1<sup>er</sup> juillet 2012, de Monsieur Claude PERIOU, né le 30 novembre 1954, à Villemomble, France, demeurant au 151, rue saint Honoré, F-75001 Paris, en tant que représentant permanent de SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATION POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE S.A., Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Etienne VIARD.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Certifié sincère et conforme

*Pour EUROPEAN FINANCING PARTNERS S.A.*

*Signatures*

Référence de publication: 2012092476/15.

(120128701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**Ajelpa Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.747.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Ajelpa S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Jean Monnet,

L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.747 (the Company). The Company has been incorporated on December 8, 2005 pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 544 dated March 15, 2006. The articles of association have not been modified since.

There appeared:

Mr Alistair Brown, lawyer, born in Epsom (New-Zealand), on September 1<sup>st</sup>, 1955, residing in CH-1213 Petit-Lancy, 13, Chemin Claire-Vue, Switzerland (the Sole Shareholder),

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 14, 2010,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

- Dissolution of the Company with immediate effect and putting of the Company into liquidation.
- Granting of full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.
- Appointment of Mr Olivier Lambotte, as liquidator.
- Instruction to the liquidator to realise the assets of the Company, to pay all debts and liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder of the Company.
- Call of a second general shareholders' meeting to be held on January 12, 2011.
- Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, the sole shareholder, duly represented, decides on the following:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint Mr. Olivier Lambotte with address at 773, Chaussée de Waterloo, B-1180 Brussels, as liquidator.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves that the liquidator be instructed to realise the assets of the Company, to pay all debts and liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder of the Company.

The liquidator shall prepare a detailed report regarding the employment of the corporate assets with any supporting accounts and documents.

The liquidator will have the broadest powers to carry out the liquidation and perform its duties and that the Company for the purpose of its liquidation will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to convene a second general shareholders' meeting to be held on January 12, 2011 to resolve on the following agenda:

- a) Waiver of convening notices;
- b) Presentation of the liquidator's report;
- c) Appointment of TASL PSF S.A., as liquidation auditor;
- d) Convening of a third general shareholders' meeting to be held on January 20, 2011 to resolve on the following agenda:
  - (i) Waiver of convening notices;
  - (ii) Acknowledgement of the presentation of the liquidation auditor's report and granting of discharge;
  - (iii) Granting of discharge to the liquidator;
  - (iv) Granting of special powers of attorney, cancellation of shares and closing of the liquidation; and
  - (v) Miscellaneous.

There being no further business the Meeting is closed.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the sole shareholder of the Company or are charged to the sole shareholder of the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately two thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Ajelpa S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.747 (la Société), constituée suivant un acte reçu par Me Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 544, le 15 mars 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Monsieur Alistair Brown, avocat, né à Epsom (Nouvelle Zélande), le 1<sup>er</sup> septembre 1955, résidant à CH-1213 Petit-Lancy, 13, Chemin Claire-Vue, Suisse (l'Associé Unique).

représenté par Me Michaël Meylan, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 14 décembre 2010.

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, afin que les participants puissent prendre les décisions relatives à l'ordre du jour pour lequel les associés ont été dûment informés, et ont requis la présence du soussigné notaire d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

- Dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation de la Société.

- Accord de pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

- Nomination de M. Olivier Lambotte, comme liquidateur.

- Instruction au liquidateur en vue de réaliser les avoirs de la Société, payer toutes les dettes et créances et distribuer les avoirs nets de la Société à l'actionnaire unique de la Société.

- Convocation d'une deuxième assemblée générale des actionnaires, laquelle se tiendra le 12 janvier 2011.

- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'actionnaire unique, par son mandataire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de liquider la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer M. Olivier Lambotte ayant son adresse à 773, Chaussée de Waterloo, B-1180 Bruxelles, comme liquidateur de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de donner instruction au liquidateur en vue de réaliser les avoirs de la Société, payer toutes les dettes et créances et distribuer les avoirs nets de la Société à l'actionnaire unique de la Société.

Le liquidateur préparera un inventaire détaillé portant sur l'emploi des actifs de la Société ainsi que tous documents et comptes y relatifs.

Le liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et exécuter ses obligations et la Société est engagée à l'égard des tiers pour les besoins de la liquidation par la seule signature du liquidateur.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de convoquer une deuxième assemblée générale des actionnaires, laquelle se tiendra le 12 janvier 2011 en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- a) Renonciation aux formalités de convocation;
- b) Présentation du rapport du liquidateur;
- c) Nomination de TASL PSF S.A., en tant que commissaire à la liquidation;
- d) Convocation à une troisième assemblée générale des actionnaires laquelle se tiendra le 20 janvier 2011 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant:
  - (i) Renonciation aux formalités de convocation;
  - (ii) Présentation du rapport du commissaire à la liquidation et vote de décharge;
  - (iii) Vote de décharge au liquidateur;
  - (iv) Octroi de pouvoirs spéciaux, annulation des actions et clôture de la liquidation; et
  - (v) Divers.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à l'actionnaire unique de la Société ou sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: M. MEYLAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57352. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur ff* (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2012092287/147.

(120129644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

#### **EPF Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.925.

—  
Veuillez noter que l'adresse professionnelle des gérants suivants a changé:

Monsieur Richard Crombie

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Monsieur Karl McCathern

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 juillet 2012.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2012092465/23.

(120129493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Issin Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.637.

---

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 8 juin 2012 à 17:00 heures au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société que les mandats des administrateurs, Monsieur Alfonso Garcia, Madame Beatriz Garcia et Madame Colette Wohl, tous demeurant au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg et du commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean Marc Faber & Cie S.à.r.l., RCS B 60.219, demeurant au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2012092624/16.

(120128776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Halesia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.806.

---

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2012*

Monsieur Javier ARELLANO, né le 22/09/1973, à Cadiz (Espagne), adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur L-2311-Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A..

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A..

*Pour la société*

HALESIA S.A.

Référence de publication: 2012092577/14.

(120129212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**GS Property (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 161.301.

---

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012.

- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Gavin WILLS, gérant

- Dermot MCDONOGH, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Maxime Nino  
Gérant

Référence de publication: 2012092564/22.

(120129380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

**MCD Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 157.918.

In the year two thousand and twelve, on the twenty ninth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

OCSiAI S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 167.533 (“OCSiAI”),

duly represented by Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

OCSiAI, represented as described above, requests the undersigned notary to act that it is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of MCD Technologies S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg number B 157918, incorporated under the laws of Luxembourg by virtue of a deed received by Maître Jean SECKLER, the undersigned notary, on 3 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 490 dated 15 March 2011 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1217 dated 15 May 2012.

The aforementioned appearing party, represented as described above, acting as Sole Shareholder of the Company, requests the notary to act the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

“ **Art. 16. General meetings of members.** The sole member assumes all powers conferred to the general members’ meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of units owned. Each member has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by one or several members owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the one or several members owning at least three quarters of the Company’s corporate capital, in accordance with the provisions of the Law.

Rather than at a general meeting, the members of the Company may also pass resolutions in writing, provided that they do so by a unanimous vote representing the Company’s entire issued capital.

In addition to the resolutions taken by one or several members of the Company in accordance with the provisions of the Law, the following resolutions shall be taken by one or several members of the Company owning at least the majority of the Company’s corporate capital, unless any other higher majority is required under Luxembourg laws:

- place funds in deposits or other financial instruments by the Company (whether by way of a series of transactions or a single transaction) for a period of more than one month, save for those deposits or financial instruments specifically approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by the member of the Company owning at least the majority of the Company’s corporate capital;
- making material changes in the Company’s business direction, change of its jurisdiction, where it is run or controlled, being specified that the change of jurisdiction requires unanimous vote of the Company’s members;
- appointment of a chief executive officer of the Company (including any interim appointment), including decisions relating to such chief executive officer’s powers, terms of employment and incentive arrangements;
- any encumbrances over the following Company’s assets: intellectual property, real estate, corporate units and participation interests, securities and other assets the price of which exceeds US\$ 250,000 (two hundred and fifty thousand), 7,500,000 RUB (seven million five hundred thousand) or 185,000 EUR (one hundred and eighty five thousand), other than

the encumbrances specifically approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by member of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital);

- sale of any Company's assets the price of which exceeds US\$ 250,000 (two hundred and fifty thousand), 7,500,000 RUB (seven million five hundred thousand) or 185,000 EUR (one hundred and eighty five thousand), other than sales specifically approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by member of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital;

- establish any new branch, agency, trading establishment or business or close any such branch, agency, trading establishment or business, making amendments in their foundation documents.

- the entry into debt financing or other financial obligations by the Company in the form of balance sheet and off-balance sheet commitments (credit facilities, loans, guarantees, promissory notes etc.) in the amounts exceeding US\$ 250,000 (two hundred and fifty thousand) (7,500,000 RUB (seven million five hundred thousand) or 185,000 EUR (one hundred and eighty five thousand)), save for those specifically approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by member of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital;

- approval of any transactions involving the acquisition, disposal (including , inter alia, licensing and sublicensing) and the possibility of disposal or the possibility of encumbrances by the Company of the intellectual property and exclusive (property) rights to intellectual property and /or means of individualization (except for the acquisition of rights to use software for computers and / or databases and / or Internet sites and other objects of copyright), save for those specifically approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by member of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital;

- conduct any litigation which exceeds US\$250,000 (two hundred and fifty thousand), 7,500,000 RUB (seven million five hundred thousand) or 185,000 EUR (one hundred and eighty five thousand), save for the collection of debts approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by member of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital or any application for an interim injunction or other application or action (including interim defense) which is urgently required in the best interests of the Company in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 950.-.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCSiAI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.533 («OCSiAI»),

Dûment représentée par Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

OCSiAI, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de MCD Technologies S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157918, constituée selon la loi luxembourgeoise en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, le notaire instrumentant, le 3 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 en date du 15 mars 2011 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1217 du 15 mai 2012.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus en sa qualité d'Associé Unique, a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société de la façon suivante:

“ **Art. 16. Assemblées générales des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par un ou plusieurs associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'un ou plusieurs associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Plutôt que dans le cadre de l'assemblée générale, les associés pourront également prendre des décisions par écrit, à condition que ces décisions soient prises par vote unanime représentant la totalité du capital social de la Société.

En plus des décisions de la Société prises conformément aux dispositions légales, les décisions concernant les opérations suivantes devront être adoptées par un ou plusieurs associés de la Société détenant plus de la moitié du capital social, sauf disposition légale imposant une majorité qualifiée:

- placement de fonds ou d'autres instruments financiers de la Société (soit sous forme d'une série d'opérations ou d'une opération unique) pour une période supérieure à un mois, à l'exclusion des dépôts et instruments financiers approuvés spécialement dans le programme d'investissement, le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité du capital social de la Société;

- procéder à des changements importants dans la direction des affaires de la Société, tel le changement de juridiction depuis laquelle elle est gérée et contrôlée, étant précisé que le changement de juridiction requiert un vote à l'unanimité des associés de la Société;

- nomination du président directeur général de la Société incluant la détermination de ses pouvoirs, de ses conditions d'emploi, de rémunération et d'attribution de primes;

- toute charge sur l'un des actifs suivants de la Société: la propriété intellectuelle, l'immobilier, les parts sociales et participations, les titres et autres actifs dont la valeur excède USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars américain), RUB 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille rouble russes) ou EUR 185.000,- (cent quatre-vingt-cinq euros), à l'exclusion de celle approuvée spécialement dans le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité du capital social de la Société);

- vente d'actifs de la Société pour un montant excédant USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars américain), RUB 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille rouble russes) ou EUR 185.000,- (cent quatre-vingt-cinq euros), à l'exclusion des ventes approuvées spécialement dans le programme d'investissement, le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité du capital social de la Société;

- création d'une succursale, agence, établissement commercial ou fermeture d'une telle succursale, agence, établissement commercial ou toute modification approuvée à leurs documents constitutionnels;

- conclusion par la Société d'un financement par emprunt ou d'autres obligations financières et d'engagement hors bilans ou bilantaire (tel les facilités de crédit, les prêts, les garanties, les billets à ordre, etc..) pour un montant excédant USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars américain), RUB 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille rouble russes) ou EUR 185.000,- (cent quatre-vingt-cinq euros), sauf pour les ventes approuvées spécialement dans le programme d'investissement, le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité du capital social de la Société;

- approbation de toute transaction ayant pour objet l'acquisition, la disposition (incluant inter alia, les licences et sous-licences) et la possibilité de disposer ou la possibilité pour la Société de grever des droits (de propriété) exclusifs, la propriété intellectuelle et / ou moyens d'individualisation (sauf pour l'acquisition des droits d'utilisation de logiciel pour des ordinateurs et / ou des bases de données et / ou des sites internet et tout autre droit d'auteur), à l'exclusion de celles approuvées spécialement dans le programme d'investissement, le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité du capital social de la Société;

- agir en cas de litige dépassant USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars américain), RUB 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille rouble russes) ou EUR 185.000,- (cent quatre-vingt-cinq euros), sauf pour les recouvrement de créances approuvés dans le programme d'investissement, le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité du capital social de la Société ou pour toute demande d'une injonction provisoire ou d'autres demandes ou actions (incluant la défense provisoire) requérant l'urgence dans l'intérêt de la Société et dans des circonstances pour lesquelles il n'est raisonnablement pas possible d'obtenir le consentement préalable.“

101565

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 950,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version en anglais. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne présente, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Juliette FEITLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 2012. Relation GRE/2012/2418. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092751/180.

(120129473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Hervain Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.038.

L'an deux mille douze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "HERVAIN INVESTISSEMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 85.038, constituée suite à un acte du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 523 du 4 avril 2002.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Giovanni Vittore, précité.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils possèdent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. il ressort de la liste de présence que les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et dûment représenté à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. le capital social de la Société, s'élevant à € 32.000,- (trente deux mille Euro), réparti en 32 (trente-deux) actions d'une valeur nominale de € 1.000,- (mille Euro) chacune, est entièrement souscrit et libéré.

IV. l'intégralité du capital social étant présent ou représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent valablement convoqués et ayant eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Clôture anticipative de l'exercice au 26 avril 2012 et approbation des comptes;
2. Suppression de la valeur nominale des 32 (trente-deux) actions existantes;
3. Augmentation du capital social à concurrence de € 118.000,- (cent dix-huit mille Euro) en vue de le porter de son montant actuel de €32.000,- (trente deux mille Euro) à € 150.000,- (cent cinquante mille Euro) par augmentation du pair comptable des actions existante moyennant versement en numéraire, chaque actionnaire souscrivant proportionnellement à sa participation dans le capital;
4. Réduction du capital social à concurrence de € 118.000,- (cent dix-huit mille Euro) pour le porter de son montant augmenté de € 150.000,- (cent cinquante mille Euro) à € 32.000,- (trente deux mille Euro) moyennant réduction du pari comptable des actions existante afin d'absorber les pertes telles qu'elles ressortent du bilan au 31 décembre 2011 pour

un montant de € 109.180,36 (cent et neuf mille cent quatre-vingt Euro et trente-six cent), dûment approuvé par l'assemblée générale du 20 avril 2012 ainsi que la perte résultant du bilan au 26.04.2012 pour un montant de € 8.191,28 (huit mille cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-huit cent), soit un total de € 117.371,64 (cent dix-sept mille trois cent soixante-onze Euro et soixante-quatre cent), et le solde de € 628,36 (six cent vingt-huit Euro et trente-six cent) par affectation à la réserve libre;

5. Transfert du siège social statutaire, du principal établissement, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne;

6. Transformation de la société en «société à responsabilité limitée» et modification de la dénomination sociale de la société de "HERVAIN INVESTISSEMENTS S.A." en "HERVAIN S.r.l." et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne;

7. Démission des administrateurs et du commissaire en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat;

8. Nomination d'un ou plusieurs administrateurs;

9. Délégation de pouvoir à conférer pour, au nom de la société, entreprendre toute procédure nécessaire auprès de toutes autorités compétentes, aussi bien en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg, afin d'assurer la continuation en tant que société de droit italien et la cessation en tant que société de droit luxembourgeois;

10. Soumission des décisions proposées à la condition suspensive de l'inscription de la Société par les Autorités italiennes compétentes.

VI. que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

Monsieur le Président expose que la société entend transférer son siège social statutaire, son principal établissement, son siège de direction effective et son administration centrale en Italie et plus précisément à I-36050 Cartigliano (VI), Via delle Industrie n. 84, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, et par conséquent adopter la nationalité italienne.

De plus il s'avère nécessaire de reconstituer les fonds propres de la société et d'adapter les statuts à la législation du pays du nouveau siège social.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, constaté que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires et examiné les différents points de l'ordre du jour, a pris, après délibérations, et par vote unanime et séparé pour chacune d'entre elles, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de clôturer l'exercice social de la société anticipativement au 26 avril 2012 et après présentation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 26 avril 2012, l'Assemblée décide de l'approuver. Le Bilan et le compte de Profits et Pertes, tels qu'approuvés par l'Assemblée, resteront annexés au présent acte pour en faire partie intégrante.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur des 32 (trente deux) actions existantes de la société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de € 118.000,- (cent dix-huit mille Euro) pour le porter de son montant actuel de € 32.000,- (trente deux mille Euro) à € 150.000,- (cent cinquante mille Euro) par augmentation du pair comptable des actions existantes, sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation du capital social les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation détenue.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est intervenu l'actionnaire RE.SE.CO. S.p.A., ayant son siège social à I-74100 Taranto, via Cataldo Nitti n. 45/A, ici représenté par Monsieur Giovanni Vittore, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé le 18 avril 2012, lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire une quote-part s'élevant à 50% (cinquante pour cent) de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de € 59.000,- (cinquante-neuf mille Euro).

Est ensuite intervenu l'actionnaire FIVERRE SOCIETA FIDUCIARIA E DI REVISIONE S.R.L., ayant son siège social à I-37138 Verona, via Albere n. 80/B, ici représenté par Monsieur Giovanni Vittore, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé le 18 avril 2012, lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire une quote-part s'élevant à 50% (cinquante pour cent) de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de € 59.000,- (cinquante-neuf mille Euro).

Dès lors, la société a dès maintenant à sa libre disposition la somme de € 118.000,- (cent dix-huit mille Euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide ensuite de réduire le capital social à concurrence de € 118.000,- (cent dix-huit mille Euro) pour le porter de son montant augmenté de € 150.000,- (cent cinquante mille Euro) à € 32.000,- (trente deux mille Euro) moyennant réduction du pair comptable des actions existantes, afin d'absorber les pertes de la société telles qu'elles ressortent du bilan au 31 décembre 2011 pour un montant de € 109.180,36 (cent et neuf mille cent quatre-vingt Euro et trente-six cent), tel qu'approuvé par l'assemblée générale du 20 avril 2012, ainsi que de la situation comptable au 26 avril 2012, telle qu'approuvée à la première résolution ci-dessus, pour un montant de € 8.191,28 (huit mille cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-huit cent), soit un total de € 117.371,64 (cent dix-sept mille trois cent soixante-onze Euro et soixante-quatre cent), et le solde de € 628,36 (six cent vingt-huit Euro et trente-six cent) par affectation à la réserve libre.

#### *Cinquième résolution*

Aux termes de l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée décide de changer la nationalité de la Société pour en faire une société de droit italien, de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, le siège de direction effective et l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et plus précisément à Cartigliano (VI), sans dissolution de la Société.

Aux fins de l'indication à effectuer dans la demande d'inscription de la société au Registro delle Imprese compétent en Italie, aux termes de l'article 111-ter des dispositions d'application du Code Civil Italien, l'adresse du siège social et de la direction effective est fixée à 36050-Cartigliano (Italie), Via delle Industrie n. 84.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'ayant été émis, aucun accord des obligataires n'est requis. Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise.

Elle constate également qu'une situation comptable au 26 avril 2012 a été établie, en considération des délibérations prises à la quatrième résolution, et qui constituera le bilan d'ouverture pour l'Italie. La situation comptable restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée constate que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal et ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'articles 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 n° 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée de droit italien et d'échanger les 32 (trente-deux) actions de la Société sans désignation de valeur nominale par 32 (trente-deux) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "HERVAIN INVESTISSEMENTS S.A." en "HERVAIN S.r.l." et, en accord avec la réglementation italienne, l'assemblée décide d'adopter les statuts composés de 21 (vingt et un) articles et annexés au présent acte pour en former partie intégrante et substantielle.

#### *Septième résolution*

L'assemblée prend acte de, et accepte, la démission, avec effet à ce jour, des administrateurs et du commissaire en fonction, qu'elle remercie pour l'activité déployée dans l'intérêt de la société, et, par vote spécial, leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée nomme, en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce en conformité avec la législation italienne, un administrateur unique de la société en la personne de Monsieur Marco SINIGAGLIA, né à Vicenza (Italie) le 19.08.1966 et résidant à Vicenza (Italie), via F. Vigna n. 25, auquel sont conférés tous les pouvoirs prévus par les statuts.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de conférer les plus amples pouvoirs à l'administrateur unique, Monsieur Marco SINIGAGLIA, précité, pour, au nom de la société, formaliser en Italie les décisions indiquées ci-dessus, et en particulier d'effectuer le dépôt auprès d'un notaire italien des décisions qui font l'objet du présent acte ainsi que d'effectuer tous les actes et formalités, en ce compris des changements et rectifications requis ou opportun, pour la réalisation définitive, en Italie, de la procédure prévue dans ces décisions.

L'assemblée décide, en outre, de conférer tous pouvoirs à Monsieur Giovanni Vittore, né le 29 mai 1955 à Turi (Italie), avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, pour accomplir toutes formalités sur le territoire luxembourgeois, et en particulier faire constater par-devant notaire la réalisation de la clause suspensive telle que prévue à la résolution ci-après et procéder à la fermeture du compte bancaire après avoir réglé toutes les factures, impôts et honoraires connus et par le versement du solde du compte en faveur des actionnaires de la société et/ou en faveur d'un compte bancaire ouvert en nom de la société sur le territoire italien.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide finalement que les mesures prises au titre des première, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième résolutions produiront leurs effets seulement à la date de l'inscription de «l'acte de dépôt» de ces décisions, par un notaire italien, auprès du Registro delle Imprese italien, qui exercera à partir de cette inscription son autorité sur la Société en Italie.

L'assemblée décide finalement de soumettre les décisions citées au paragraphe précédent à la condition suspensive de l'inscription de la Société par les Autorités italiennes compétentes.

*Clôture de l'assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. VITTORE, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 avril 2012. Relation: LAC/2012/19415. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 03 mai 2012.

Référence de publication: 2012092587/164.

(120129187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---

**Maxam Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.342.

*Extrait de résolution de l'assemblée des actionnaires du 19 janvier 2012*

L'actionnaire de la société MAXAM LUXEMBOURG S.A. a décidé de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Aristides Alvarez Velasco

- Monsieur Rafael Mora

de leur poste d'administrateur avec effet immédiat.

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Rafael Mora est terminé concomitamment avec la fin de son mandat d'administrateur.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Vicente Jose Huelamo Arias, né le 19/03/1961 à Madrid(E), demeurant à Avenida del Partenon 16, E-28042 Madrid,

- Madame Marta Maria Krzyminska, née le 24/10/1980 à Tarnowskie Góry (Pologne), demeurant à Avenida del Partenon 16, E-28042 Madrid

au poste d'administrateur pour une durée de six ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2018.

Par ailleurs:

- Monsieur Vicente Jose Huelamo Arias, né le 19/03/1961 à Madrid(E), demeurant à Avenida del Partenon 16, E-28042 Madrid,

est nommé au poste d'administrateur délégué pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme

Kockelscheuer, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012092717/30.

(120129284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

---